

# Autour de l'école

Le guide des  
services périscolaires  
de la Ville de Riorges

2016-2017



Riorges

LA VILLE NATURE

# SOMMAIRE

## UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

03

## AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

04

## LES ENCADRANTS

07

## FACILE DE S'INSCRIRE AVEC LE PORTAIL FAMILLE

08

## LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

10

## EN DEHORS DE L'ÉCOLE

11

## LES NUMÉROS UTILES

12



Permettre à l'enfant d'étudier dans les meilleures conditions, privilégier son confort, lui permettre de découvrir des activités toujours plus originales sont au cœur des préoccupations de la Ville de Riorges, responsable de la prise en charge de l'enfant durant le temps périscolaire.

La municipalité s'attache à proposer une offre large et diversifiée, notamment dans le cadre de Tempo et de Mini-Tempo. Cette année encore, des activités sportives, culturelles ou encore citoyennes seront proposées aux enfants après l'école. D'ailleurs, en vue de la fête Tempo qui se tiendra au terme de l'année scolaire, les élèves sont invités à organiser ensemble une grande comédie musicale.

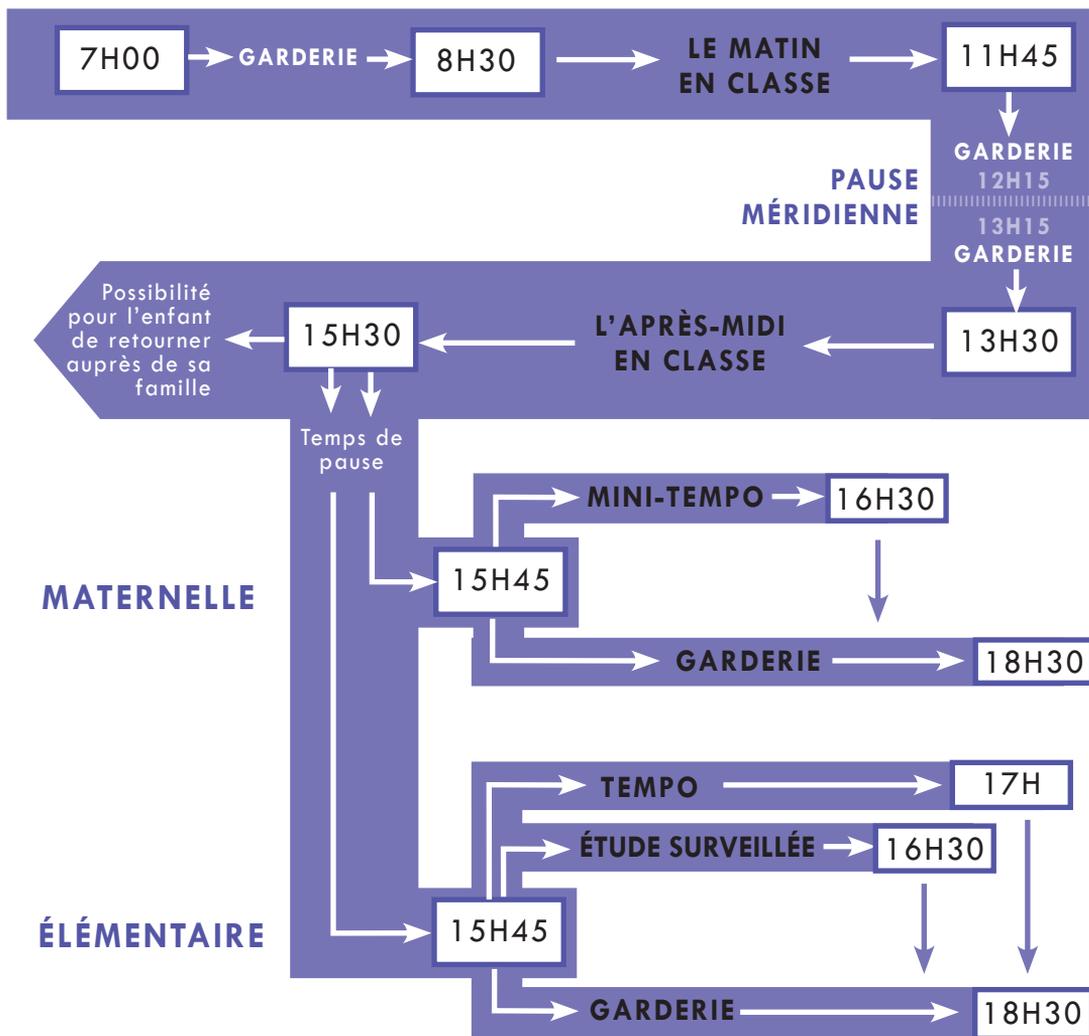
La Ville de Riorges va désormais encore plus loin puisqu'elle met en place son premier conseil municipal d'enfants. Nous souhaitons en effet que l'élève devienne acteur de la vie locale.

Ce guide vous accompagnera dans cette rentrée scolaire. Vous pourrez y découvrir le fonctionnement de l'accueil périscolaire et ainsi mieux appréhender le rôle des différents acteurs qui interviennent chaque jour au service de l'éducation et de l'épanouissement de votre enfant.

Belle rentrée à tous !

**NATHALIE TISSIER**  
ADJOINTE EN CHARGE  
DE LA VIE SCOLAIRE

# UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



**LE MERCREDI** - La classe se tient de 8h45 à 11h45.



La garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.

# AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE



**La Ville de Riorges met à disposition des familles différents services périscolaires qui accompagnent l'enfant tout au long de la journée.**

 LE MATIN, LE MIDI ET LE SOIR

## La garderie

Avant l'école et après l'école, les enfants scolarisés en maternelle comme en élémentaire ont la possibilité d'être accueillis en garderie.

Ce service gratuit est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent (sur attestation de l'employeur des deux parents avec horaires de travail), ou ponctuellement pour les parents qui ont des contraintes d'emploi du temps particulières.

### En cas de non-inscription

Une amende forfaitaire de 10€ par jour sera appliquée après deux avertissements écrits au responsable légal qui persiste à laisser un enfant en garderie alors qu'il n'est pas inscrit à cette activité.

### En cas de retard

A chaque situation de retard constatée, une amende forfaitaire de 10€ sera appliquée par tranches de quinze minutes de dépassement.

### Comment s'inscrire ?

**Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

- > Inscription à de nouvelles activités
- > Choisissez > Périscolaire
- > Activités > Garderie

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la garderie.

Les horaires  
d'accueil  
de la garderie

**Le matin :**  
7h-8h20  
11h45-12h15

**L'après-midi  
(sauf le mercredi) :**  
13h15-13h20  
15h30-18h30

## 🕒 LE MIDI

# La restauration

Chaque groupe scolaire dispose d'un restaurant, et notamment d'un self pour les élèves d'élémentaire. La distribution des repas se fait en liaison chaude et en favorisant les circuits courts. Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants à partir de 4 ans (exceptionnellement, selon la situation familiale et professionnelle des parents, pour les enfants de 3 ans). La tarification est fixée en fonction des revenus et des charges de familles (tarifs détaillés à consulter sur le Portail Famille).

## 🕒 LE SOIR

# L'étude surveillée

Après un temps de pause, à partir de 15h45, des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, rémunérés par la Ville de Riorges, encadrent les enfants des écoles élémentaires, en salle de classe jusqu'à 16h30. Ce service est gratuit.

.....  
📝 Comment s'inscrire ? ➡ L'inscription se fait auprès des enseignants.

## 📝 Comment s'inscrire ?

**Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

> Inscription à de nouvelles activités  
> Choisissez > Périscolaire  
Activités > Restaurant scolaire

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la restauration scolaire (jours définis pour toute l'année scolaire).



# APRÈS L'ÉCOLE



LE SOIR

## Tempo

(dispositif d'accueil de loisirs mis en place par la Ville de Riorges)



### EN MATERNELLE : MINI-TEMPO DE 15H30 À 16H30

Mini-Tempo propose des ateliers multi-activités encadrés par des ATSEM. Pour les enfants de grande section, il est également possible de participer à des ateliers sportifs ou culturels. Les activités se terminent à 16h30.

La participation est gratuite.

### EN ÉLÉMENTAIRE : TEMPO DE 15H30 À 17H

Avec Tempo, chaque soir, dans chaque école, les enfants ont la possibilité de participer à différentes activités jusqu'à 17h : sport, éducation artistique, jeux, parcours thématiques... L'adhésion se fait à l'année (5€, 10€, ou 20€, selon le quotient familial), pour une participation illimitée aux activités.



### Comment s'inscrire ?

**Rendez-vous sur le Portail Famille, onglet inscriptions.**

- > Inscription à de nouvelles activités
- > Choisissez > Tempo
- > Type d'activité

Vous pourrez indiquer les jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à Tempo ou à Mini-Tempo, et ce pour chaque période. Une première inscription en mairie est nécessaire.

**Consultez le programme d'activités en ligne**

**Rendez-vous sur la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents consultables.**

### CE QUI CHANGE EN 2016 - 2017

**La tarification baisse !** Selon son quotient familial, chaque famille paiera 5, 10 ou 20 euros pour un accès à l'année à toutes les activités Tempo.

**L'activité Tempo se termine désormais à 17h**, pour une journée allégée.

#### PÉRIODE 1

De la rentrée de septembre aux vacances de Noël

*Inscriptions à partir de juillet*

#### PÉRIODE 2

De la rentrée des vacances de Noël aux vacances de Printemps

*Inscriptions à partir de novembre*

#### PÉRIODE 3

De la rentrée des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire

*Inscriptions à partir de mars*



# QUI SONT LES ENCADRANTS ?

À l'école, il y a le maître ou la maîtresse, mais aussi bien d'autres personnes pour encadrer l'enfant tout au long de sa journée et qui font partie du personnel municipal.



## Les ATSEM

Dans les classes maternelles, prioritairement en petite et moyenne section, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) assistent l'enseignant dans la préparation des activités, participent aux projets éducatifs et aident l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

En dehors du temps scolaire, ces agents s'occupent de l'entretien des locaux pendant les vacances et du matériel destiné aux enfants. Depuis la rentrée 2013, ils encadrent les ateliers multi-activités à partir de 15h30, dans le cadre de Mini-Tempo.

## Les agents de garderie

Ils accueillent les enfants en garderie (matin, midi et soir). Ils participent à l'encadrement des élèves et mettent en place des activités ludiques.

## Les animateurs

Dans le cadre des activités de Tempo et de Mini-Tempo, ils interviennent dans les écoles de la ville et proposent des activités selon leurs compétences spécifiques.

Retrouvez le trombinoscope des animateurs sur le Portail Famille et n'hésitez pas à venir les rencontrer en fin de séance !

# COMMENT S'INSCRIRE

**L'ensemble des inscriptions aux services se fait en ligne, grâce au Portail Famille. Il est accessible depuis la page d'accueil du site internet [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr).**

En ligne, sur le Portail Famille, il est **possible d'inscrire son enfant** :

- À la garderie,
- Au restaurant scolaire,
- Aux activités de Tempo et Mini-Tempo,
- L'inscription à l'étude se fait directement auprès de l'enseignant.

**Mais aussi...**

- De réserver ou d'annuler les repas,
- De consulter ses factures,
- De payer en ligne de façon totalement sécurisée,\*
- De contacter facilement par mail le service Enseignement,
- De rester informé des actualités de l'école de son enfant.

Si vous utilisez le Portail Famille pour la première fois, vous devez préalablement demander l'ouverture de votre compte personnel au service Enseignement, en mairie.

Consultez le mode d'emploi du Portail Famille

Retrouvez toutes les explications depuis la page d'accueil du Portail Famille, onglet Documents consultables.

- Pour une première utilisation :
  - > Création du compte Portail Famille
- Pour une sélection des activités :
  - > Guide de saisie des activités

\* Il vous est toujours possible d'effectuer vos paiements, au moyen de chèques ou d'espèces, en mairie du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



## Si vous possédez déjà un compte

Vous pouvez renouveler l'inscription de votre enfant à la garderie ou au restaurant scolaire en ligne, après envoi des pièces justificatives par mail au service Enseignement.

En ce qui concerne Tempo, vous devez préalablement vous rendre en mairie pour déposer vos pièces justificatives et régler l'adhésion annuelle (5€, 10€ ou 20€ selon vos ressources), même si votre enfant était déjà inscrit l'an dernier.

Vous pourrez ensuite sélectionner les activités de votre enfant depuis le Portail Famille.

## Vous n'avez jamais utilisé le Portail Famille ?

Rendez-vous en mairie, au service Enseignement pour créer votre compte Portail Famille, muni des différents justificatifs.

Identifiant

Mot de passe

Connexion



## Les justificatifs

- **Pour toute inscription** : dossier d'inscription (disponible sur le Portail Famille en libre accès), livret de famille, justificatif de domicile (dernière facture d'électricité ou de téléphone), attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant.
- **Pour les garderies** : certificat de l'employeur précisant les horaires de travail pour chacun des deux parents.
- **Pour Tempo et les restaurants scolaires** : une attestation de quotient familial CAF ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable, fiche de renseignement et fiche sanitaire (distribuées avant les vacances scolaires ou disponibles à l'accueil de la mairie et téléchargeables sur le Portail Famille).

Pour toute information  
service.enseignement@riorges.fr  
04 77 23 62 69

# NOUVEAU EN 2016 ! LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS



## ET SI LES ENFANTS POUVAIENT AGIR POUR LEUR VILLE ?

**Grâce au conseil municipal d'enfants, les élèves vont devenir partie prenante de la vie démocratique locale... Et ils risquent de nous surprendre !**

La création du conseil municipal d'enfants interviendra dès cette rentrée 2016. L'objectif ? Que l'enfant devienne acteur à part entière de sa commune. Les jeunes élus définiront eux-mêmes les thèmes sur lesquels ils souhaiteront travailler et les projets qu'ils porteront. Leur mandat leur permettra par ailleurs de découvrir le fonctionnement des institutions et de la démocratie.

## Qui peut devenir conseiller municipal enfant ?

Les élèves de CM1 et CM2 d'une école riorgoise et vivant à Riorges peuvent se porter candidat. Tous les élèves de CM1 et CM2 pourront voter et ainsi élire leurs 20 représentants. Les enfants seront élus pour un mandat de deux ans, les élus de CM2 siégeront donc jusqu'à la fin de leur 6ème.

## Le calendrier

Les enfants ont jusqu'au 5 octobre pour déposer leur candidature. Les élections se tiendront le 14 octobre dans chaque groupe scolaire de la commune. Après un séminaire d'installation en mairie, durant lequel les enfants constitueront des commissions, le conseil municipal d'enfants sera officiellement installé le 22 octobre.

## EN PRATIQUE

**Les jeunes conseillers se réuniront un mercredi sur deux en période scolaire, pendant deux heures afin de travailler ensemble sur leurs projets.**

# ET EN DEHORS DE L'ÉCOLE...

## Le mercredi, avec Loisiriorges

Les enfants sont accueillis de 13h15 à 18h30 par le centre social (de 3 ans au CE1) ou par le Comité Roannais de Vacances (du CE1 au CM2).

Les enfants inscrits aux activités du mercredi après-midi ont la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire de l'école des Sables. Une navette procède au ramassage des enfants des autres groupes scolaires.

### **De 3 ans au CE1 :**

Centre social,  
1 place Jean Cocteau, Riorges  
04 77 72 31 25

### **Du CE1 au CM2 :**

Comité Roannais de Vacances,  
6 rue de Bourgogne, Roanne  
04 77 23 67 00

## Pratiquer une activité

Pensez aux associations riorgeoises ! Riorges est riche de près de soixante associations. Pour les découvrir, consultez l'annuaire des associations sur [www.riorges.fr](http://www.riorges.fr).



## Pendant les vacances

### **LE CENTRE SOCIAL**

À chaque période de vacances scolaires, le centre social propose un programme d'activités pour les enfants, dès 3 ans.

1 place Jean Cocteau,  
42153 Riorges  
04 77 72 31 25

### **PASS'SPORT+**

Chaque été, la Ville de Riorges, associée aux Villes de Roanne, Le Coteau, Commelle-Vernay et Mably, propose des mini-stages de découverte sportive ou culturelle. De nombreuses disciplines sont proposées aux enfants de 8 à 16 ans.

Inscription en mairie, dans le courant du mois de mai.

## L'AIDE AUX VACANCES

Afin de favoriser l'accès des enfants aux centres de vacances et aux centres de loisirs à la journée, mais aussi les départs en vacances en famille, le CCAS (centre communal d'action sociale) attribue une aide aux familles domiciliées sur la commune, en fonction du quotient familial. Il peut aussi apporter une participation aux classes transplantées ou aux voyages scolaires.

Plus de  
renseignements  
auprès du CCAS :  
04 77 23 62 67



## Les écoles

### **GROUPE SCOLAIRE BEAUCUEIL**

École maternelle | 04 77 70 17 26  
École élémentaire | 04 77 71 64 20

### **GROUPE SCOLAIRE DU BOURG**

École maternelle | 04 77 71 00 70  
École élémentaire | 04 77 71 00 70

### **GROUPE SCOLAIRE DU PONTET**

École maternelle | 04 77 70 10 47  
École élémentaire | 04 77 71 66 75

### **GROUPE SCOLAIRE DES SABLES**

École maternelle | 04 77 71 73 74  
École élémentaire | 04 77 68 08 31

## Utile

### **CENTRE SOCIAL**

04 77 72 31 25  
centsociorges@wanadoo.fr

### **COMITÉ ROANNAIS DE VACANCES**

04 77 23 67 00  
secretariat@crv-loisirs.fr

### **RELAIS ASSISTANTES-MATERNELLES**

04 77 23 91 76  
ram.riorges@roannais-agglomeration.fr

## Les services municipaux

### **SERVICE ENSEIGNEMENT**

04 77 23 62 69  
service.enseignement@riorges.fr

### **SERVICE JEUNESSE**

04 77 23 80 24  
RESPONSABLE TEMPO : 04 77 23 62 50  
service.jeunesse@riorges.fr

### **SERVICE SOCIAL**

04 77 23 62 67  
ccas@riorges.fr

### **ACCUEIL MAIRIE**

04 77 23 62 62  
mairie@riorges.fr

### **COMPTE PORTAIL FAMILLE**

IDENTIFIANT :

.....

MOT DE PASSE :

.....

**TOUTES LES RÉPONSES  
À VOS QUESTIONS  
SONT SUR WWW.RIORGES.FR !**

